

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

LOT et Départements limitrophes

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	30 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'entrevue de Boulogne : L'impression en Grande Bretagne. — Vers un renouveau de l'Entente Cordiale. — Pour le redressement de notre situation financière. — Le désarmement de l'Allemagne.

L'entrevue de Boulogne n'a pas provoqué, en Grande-Bretagne, une satisfaction moindre qu'en France. La presse anglaise approuve dans son ensemble le résultat des conversations de samedi. Seuls les journaux, qui se sont donnés pour mission de briser la solidarité franco-britannique, protestent et accusent Lloyd George d'avoir capitulé sur presque toute la ligne.

Ainsi, le radical Daily News écrit : L'entrevue de Boulogne n'est pas une partie nulle comme le match franco-britannique de Twickenham ; c'est une victoire décisive pour le premier ministre français.

Par ailleurs, les journaux soulignent les heureux résultats de l'accord et s'en félicitent.

Par exemple, le Daily Telegraph déclare :

Les résultats de la conversation que M. Poincaré eut samedi dernier avec notre premier ministre seront considérés avec satisfaction par tous, surtout si l'on tient compte des conditions pleines d'anxiété dans lesquelles elle eut lieu. Nous nous réjouissons que les hommes d'Etat aient maintenu la certitude que l'Entente donnera des résultats satisfaisants.

De son côté, la Morning Post écrit : La réunion de Boulogne qui vient de se terminer fut brève, pratique, digne et nous en sommes certains, peu coûteuse. La diplomatie « nouveau riche » entend, croyons-nous, le chant du cygne.

Retenons enfin ces lignes du Sunday Times : elles traduisent parfaitement les sentiments unanimes :

Après son entretien avec M. Poincaré, le Premier anglais était tout à fait rayonnant. M. Lloyd George est franchement enchanté du résultat obtenu. Ce qui est peut-être plus important encore, c'est la conviction emportée par M. Lloyd George que l'Entente a maintenant reconquis toute sa force primitive et qu'elle peut réaliser les plus grandes espérances de ceux qui la considèrent comme la pierre angulaire de la reconstruction européenne.

On peut dire, en effet, qu'à Boulogne les deux ministres ont fondé sur de nouvelles bases l'Entente cordiale. De tous les résultats, le plus heureux, le plus fécond en promesses, est sans nul doute le redressement de l'Entente.

Aujourd'hui comme hier, la France ne veut pas de l'isolement. Mais il y a façon et façon de prévenir l'isolement. Nous avons vu ce que valait le système de l'abdication incessante : non seulement, le renoncement à nos droits, mais la dislocation de ce qu'on prétendait sauver, l'Entente.

Aujourd'hui, — alors que nos dirigeants ont la prétention de réserver à la France un autre rôle que celui de vassal, de brillant second, — l'Entente renaît et, de nouveau, de beaux jours lui semblent promis.

M. Poincaré a retrouvé le véritable terrain, où fonder la cordialité des rapports franco-britanniques. Ce terrain, l'Homme libre le définit en termes excellents. Ces résultats, dit-il, ont été « acquis par une discussion d'égal à égal, par une libre conversation entre deux nations dont il n'est pas bon que l'une apparaisse comme la vassale ou la suivante de l'autre. On a failli compromettre à jamais l'amitié anglaise en abusant chez nous de ce chantage : « Ou bien il faut céder, céder encore et céder toujours ; ou bien nous serons isolés. »

Ce langage était indigne de nous ! Ces lignes malmenées sans doute M. Briand, qui voulaient sauver à tout prix nos bolchevistes et une poignée de bolchevistes parce qu'il faisait une politique anti-française. Qui oserait dire que ce réquisitoire est trop sévère quand on compare la catastrophe où nous courrions aux espérances désormais permises ?

Le ministre des finances vient de prendre une mesure qui constitue, sans aucun doute, une nouvelle preuve de notre relèvement financier. A partir du 12 mars, le taux d'intérêts des fonds que se procure le

Trésor subira une réduction de 1/2 0/0.

« Simple détail ! Maigre progrès ! » diront certains.

Nullement. En vérité, c'est une nouvelle et significative étape franchie vers l'assainissement de nos finances.

En effet, cette mesure aura pour première conséquence de procurer au budget une économie appréciable, qu'on peut fixer approximativement à quelques 300 millions.

Mais plus fructueuses encore apparaissent les conséquences indirectes. Les bons de la Défense réussissent si bien auprès du public qu'ils absorbent en grande partie toute l'épargne, la détournent des émissions nouvelles, tout en contraignant les émetteurs — Etat comme particuliers — à offrir aux capitaux une rémunération toujours plus élevée.

Enfin, la décision du ministre des finances apparaît comme une préparation à une autre mesure réclamée depuis longtemps, mais qui exige des précautions : la réouverture d'un marché officiel, large et entièrement libre, pour les fonds publics.

Ce sera l'étape de demain.

Sous les auspices de l'Association française pour la Société des Nations, le secrétaire général de la C. G. T., M. Jouhaux, vient de faire une conférence sur « l'Allemagne et le désarmement ».

Dans cette conférence, M. Jouhaux a exposé les divers renseignements qu'il a puisés dans les milieux ouvriers allemands au cours de plusieurs séjours effectués depuis l'armistice en Allemagne.

M. Jouhaux estime que le désarmement moral lui paraît préférable au désarmement matériel. Nous partageons pleinement son avis. Celui-ci est fonction de celui-là : c'est seulement dans la mesure où la volonté de paix soufflera en Allemagne que l'Europe connaîtra la tranquillité.

Ce principe posé, M. Jouhaux croit pouvoir affirmer que cette volonté de paix anime la classe ouvrière allemande et il entreprend l'apologie du prolétariat d'Outre-Rhin ; dont il ne met pas en doute les sentiments pacifistes.

Et, comme conclusion, M. Jouhaux déclare qu'on peut, qu'on doit compter sur la classe ouvrière allemande pour tenir en échec le pangermanisme et empêcher les fabrications de guerre.

Nous ne songeons nullement à mettre en doute la bonne foi de M. Jouhaux.

Pourtant, nous ne pouvons oublier qu'il est doué d'un pouvoir d'illusion remarquable. N'est-ce pas lui qui en juillet 1914, quelques heures à peine avant la déclaration de guerre, assurait avec une noble candeur, que le prolétariat allemand empêcherait à l'empereur de déclencher la guerre ?

De telles erreurs de prévisions appellerait au moins de la prudence de la part de leur auteur !

Mais quel crédit pouvons nous lui faire ?

Certes, nous ne croyons pas que tous les Allemands sont des pangermanistes forcés ; nous admettons même qu'il y ait Outre-Rhin de vrais démocrates fervents de la paix.

Mais leur nombre est-il suffisant pour imposer celle-ci ?

Le peuple allemand, tard venu à la liberté, en possède-t-il une expérience suffisante pour l'exercer ?

Non !

S'il y a en Allemagne des forces démocratiques, des forces de paix — et il y en a probablement — elles sont faibles encore, inexpertes, et surtout incapables d'imposer leurs directives.

Mais, en face de ces dernières, il y a les éléments pangermanistes : tous les cadres sociaux de l'Allemagne restent tout imprégnés d'un atavisme militariste séculaire.

Ne le montrons nous pas récemment à l'université allemande, qui devrait la première s'ouvrir aux nobles conceptions démocratiques, s'obstine à cultiver l'idéal de la plus grande Allemagne ?

Tout ce que nous pouvons faire pour l'heure c'est aider, seconder et surtout ne pas décourager les rares volontés démocratiques d'Outre-Rhin. Et, encore, avec beaucoup de prudence !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La Conférence de Francfort

Au cours de sa dernière réunion, la Conférence socialiste dite des cinq pays a adopté la résolution suivante :

« A la veille de la Conférence de Gènes, les délégués des partis socialistes et ouvriers de Belgique, de Grande-Bretagne, de France et d'Italie, constatent la banqueroute évidente de la politique de force et de violence. La question du retour de l'Allemagne à une législation normale se trouve étroitement liée à celle de la reconstitution générale et de la reconstitution de la Russie en particulier.

« Pour cette raison, la Conférence de Gènes est indispensable. Partant de ce point de vue, les délégués adoptent les résolutions suivantes :

« La remise en état des régions dévastées de France et de Belgique doit être entreprise par l'Allemagne dans la pleine mesure de ses capacités. Les organisations socialistes et syndicales allemandes ont formellement reconnu cette situation au Congrès d'Amsterdam, le 1^{er} avril 1921, et se sont engagées à y remédier de toutes leurs forces.

« Les faits ont déjà démontré l'impossibilité du système basé sur le traité de Versailles pour l'exécution des réparations. »

En Haute-Silésie

Un détachement de troupes italiennes a découvert, dans un bois, à l'Ouest de Polnich-Krawarn, dans le cercle de Ratibor, enfouis dans le sol, un canon de 77 avec tout son avant-train, des centaines d'obus, trois mitrailleuses avec des canons de rechange, une trentaine de caisses de munitions, des fusils et des grenades.

Le canon était enterré sous un abri en bois ; toutes les précautions avaient été prises pour que les munitions, comme les armes, ne soient pas détériorées.

Au Sénat américain

La Commission des affaires étrangères du Sénat américain a donné des conclusions favorables en ce qui concerne le traité général relatif à l'Extrême-Orient et le traité relatif aux douanes chinoises. Elle a aussi terminé son examen de tous les traités résultant de la Conférence des armements.

Au pays des Soviets

Répondant à une question à lui posée à la Conférence du parti communiste russe, Zinovieff a déclaré que la propagande bolcheviste avait coûté cette année 18 milliards de roubles soviétiques papier et 15 millions de roubles or.

L'or était allé en Allemagne, Angleterre, Amérique, France, Italie, Suisse, Pologne et Scandinavie.

La Conférence se plaignit vivement du peu de résultats donnés proportionnellement à l'énormité de ces sommes et demanda de réduire les crédits pour la propagande révolutionnaire à l'étranger.

Une liste noire et rouge

Le Comité exécutif central panrusse vient de décréter que tous les Russes faisant à l'étranger de l'agitation contre les soviets seront traités en gardes-blancs, c'est-à-dire en traités. Ils perdent leur nationalité d'office et leurs noms sont inscrits au Livre Noir.

Parmi eux, on peut citer ceux de nombreux journalistes russes vivant à Paris.

La population de l'A. O. F.

Voici une statistique de la population de l'Afrique occidentale française :

La Haute-Volta donne la population la plus dense (9,9 habitants au kilomètre carré) ; vient ensuite la Guinée française (8), suivie de près par le Dahomey (7,8). Neuf villes dépassent 10.000 habitants ; deux en ont plus de 20.000 (Dakar, 32.440, et Porto-Novo, 20.103).

Le territoire où l'on trouve le plus de villes dépassant 5.000 âmes est celui du Niger, qui en compte onze. Le recensement ne révèle que 7.219 habitants dans le Tombouctou enveloppé de mystère et qu'on a si longtemps supposé débordant de population.

Les Mossi, en Haute-Volta, représentent la race indigène la plus nombreuse (1 million 649.796 sujets). Viennent ensuite à peu près sur la même ligne, les Rambara et les Peuhl.

Le protectorat anglais sur l'Egypte a cessé d'exister

Une déclaration du maréchal Allenby proclame l'abolition du protectorat anglais sur l'Egypte, qui est déclarée Etat Souverain et indépendant, et maintient provisoirement le statu quo pour la défense du territoire égyptien, pour la sécurité des communications impériales, ainsi que pour la protection des étrangers et du Soudan, le maintien de l'ordre au Soudan.

Les scandales du ravitaillement

M. Bonnin, juge d'instruction, a entendu MM. Louis Vilgrain père et fils, ainsi que M. Salmon, à qui il a donné connaissance du rapport des experts, MM. Doyem, Gaucher et Besle.

Le rapport concerne l'affaire de spéculation sur les sons.

MM. Vilgrain répondront par rapport détaillé sur cette question.

L'indemnité de vie chère des petits retraités

La commission sénatoriale ayant réduit à 360 francs l'indemnité de cherté de vie des petits retraités, fixée par la Chambre à 720 francs, MM. Louis Martin, Mauger, Soulier et Gaudin de Villaine se proposent de reprendre, sous forme d'amendement, le chiffre de 720 francs.

La crise du logement

MM. Levasseur, Aubriot, Rozier et un grand nombre de leurs collègues viennent de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition ayant pour but de favoriser la construction des immeubles nécessaires à atténuer la crise actuelle du logement.

A cet effet, ils proposent d'affranchir des impôts fonciers communaux et départementaux, pour une durée de quinze années, les immeubles construits depuis le 1^{er} janvier 1922, destinés à l'habitation, ainsi que les reconstructions ou additions de constructions.

Ils proposent, en outre, de modifier la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre, en autorisant la faculté du remploi quand il s'applique aux locaux destinés à l'habitation.

Les élections cantonales

La commission d'administration générale de la Chambre a repoussé la proposition de M. Charles Barès qui demandait que les élections des conseils généraux et d'arrondissement fussent reculées jusqu'en novembre ; elle s'est ralliée à la proposition de MM. de Montjoie et Israël, tendant à fixer la date de ces élections entre le 10 mai et le 10 juin. La commission a continué, d'autre part, l'étude du projet portant fixation des recettes supplémentaires à autoriser pour les communes et départements.

Tirages financiers

LE LOT D'UN MILLION

Credit National

Tirage du 1^{er} mars 1922

Le numéro 4.069.230 gagne un million de francs.

Le n° 4.776.764 gagne 500.000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 100.000 fr. : 5.018.108, 5.575.003, 132.900, 6.389.302, 7.222.881.

Les dix numéros suivants ont gagné chacun 50.000 fr. : 248.894, 899.290, 4.087.723, 7.125.589, 2.044.770, 3.473.245, 5.781.589, 5.262.813, 3.227.517, 6.211.772.

Chambre des Députés

Séance du 28 février 1922

La Chambre discute les projets de loi sur le recrutement de l'armée. M. Fabry, rapporteur général, expose le projet. Il soutient le projet de 18 mois. On ne peut, dit-il, passer directement au service d'un an sans avoir préparé les conditions de ce service. La Commission espère que, en 1925, une nouvelle réduction pourra être faite. Il montre la nécessité d'une prépa-

ration militaire, et il décrit l'état des armements de l'Allemagne. L'Allemagne s'organise et cherche à reconstituer ses armements. La commission Nollet a saisi de grandes quantités d'armes. Mais on doit surveiller les usines et surtout les industries chimiques et l'aviation civile.

La prochaine guerre, dit le colonel Fabry, comportera un front aérien, un front de terre et un front de mer, ce qui nécessitera un matériel puissant. Il faut faire un programme de fabrications limitées et successives.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Sénat

Séance du 28 février 1922

Le Sénat vote le douzième provisoire de mars pour les dépenses recouvrables, puis M. Morand développe son rapport sur le projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers. Il fait l'historique des 7 lois sur les loyers depuis 1918 et montre leur inefficacité ; il prononce le retour au droit commun. Le projet de loi comprend 2 parties. La première concerne les baux d'avant-guerre et la deuxième les baux d'après-guerre. Dans cette 2^e partie la Commission a estimé qu'il y avait lieu de prendre certaines mesures et d'accorder certaines prorogations. Les locataires participeront aux charges qui sont venues grever les immeubles et il a été décidé qu'un propriétaire ne pourrait être accusé de spéculation si son immeuble ne lui rapportait plus de 8 0/0.

Après diverses observations présentées par MM. de Las Cases, Lafferre, David, Penancier, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 1^{er} mars 1922

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les loyers. La discussion des articles du projet est ordonnée. Sur l'article 1^{er} on vote un amendement tendant à ce que la prorogation pour les locations verbales ne commence à courir que le premier jour du terme qui a suivi la notification faite par lettre ou par note extrajudiciaire, de la volonté du locataire de profiter des dispositions des lois sur les loyers.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

CHRONIQUE LOCALE

CONTRASTE AMUSANT

Un sénateur avait prié le ministre des finances de lui dire pourquoi l'Administration des Contributions indirectes refusait systématiquement de répondre par écrit aux demandes de renseignements qui lui sont adressées.

Le ministre a répondu à la question. Il a dit que ce refus systématique, provient de ce qu'il paraît préférable à l'Administration des Contributions indirectes de fournir aux intéressés des renseignements verbaux plus précis et plus complets, les personnes qui sollicitent une réponse ne sachant pas toujours bien s'expliquer.

Cette réponse est, au moins, originale ; elle montre toute la sollicitude qu'a l'Administration pour le public, bien qu'elle n'ait pas l'air de croire à son intelligence. Refuser de donner par écrit, des explications de peur que le public ne les comprenne, c'est charmant.

La vérité, c'est que l'Administration des indirectes ne veut pas se compromettre ; son refus de répondre est peut-être inspiré par un souci de faire des économies de papier, d'enveloppes, mais comme le dit notre confrère de la France du Sud-Ouest, ne serait-ce pas plutôt pour éviter de s'engager par une réponse écrite, surtout s'il s'agit d'une réclamation relative à un trop perçu de droits.

C'est que l'Administration des indirectes reçoit des lettres de réclamations, des demandes d'explications des nombreux commerçants qui relèvent de son contrôle. Ceux-ci sont, en général, au courant des affaires et par conséquent, capables de comprendre les explications écrites de l'Administration.

Mais si l'Administration des indirectes n'écrit pas, soit par économie, ou pour la raison donnée par le ministre des finances, en revanche, il y a l'Administration des directes qui ne se gêne pas pour s'encombrer de paperasses.

La Dépêche de ce matin nous raconte le fait suivant :

« M. Gilet, demeurant 85, boulevard Gambetta, à Cahors, est un contribuable dont la chance relative mérite d'être signalée.

Cet honorable compatriote vient, en effet, de bénéficier d'une mesure de justice fiscale qui, si elle n'augmente pas sensiblement son patrimoine, constituera certainement pour lui une satisfaction d'amour-propre à laquelle il ne peut manquer d'être sensible.

Nous avons, en effet, entre les mains un avis de réduction pour charges de famille de la contribution foncière afférente à M. Gilet. Cette pièce émane de la division de contrôle de Brive. L'avis de réduction est daté de Tulle et porte la signature de M. le directeur des contributions directes de la Corrèze. Cette réduction porte sur l'année 1921.

L'article de la contribution foncière visé s'applique à la propriété non bâtie.

Le montant de cette réduction s'élève à un « centime. »

Mais combien a dépensé de temps, de papier, l'Administration des directes pour faire profiter cet heureux contribuable du centime de réduction ?

Il vaut mieux en rire, d'autant plus que nous sommes dans la période gaie du Carnaval !

LOUIS BONNET.

Enregistrement

M. Labro, receveur de l'enregistrement dans le Lot, est nommé receveur de 6^e classe à Vallerangue.

Postes

M. Admiral, facteur-receveur à St-Chamrand est nommé à Anglars-Nozac.

M. Artus, facteur-receveur à Anglars-Nozac est nommé agent manipulateur à Montauban.

Ligne Cahors-Moissac

M. Louis Delpont, le dévoué député du Lot, ayant fait une démarche auprès du ministre des travaux publics pour les propriétaires qui ont cédé leurs terrains pour la ligne de Moissac, a reçu la réponse suivante :

Paris le 24 février 1922.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une pétition présentée par les propriétaires des communes de Cahors, Labastide-Marnhac, Trespoux, Villesèque et Saint-Pantaléon, tendant à obtenir le paiement des indemnités qui leur sont dues par suite de l'occupation de leurs terrains pour la construction de la ligne de Cahors à Moissac.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte de l'instruction à laquelle j'ai fait procéder que le retard apporté au paiement de ces indemnités est dû aux conditions dans lesquelles les travaux ont été entrepris.

Pour donner plus vite satisfaction aux populations intéressées à la construction de cette voie ferrée, les travaux ont été, en effet, commencés sur un marché de gré à gré après déclaration d'urgence et alors qu'il n'existait qu'un simple avant-projet.

Les plans parcellaires, base de toute acquisition, n'ont été établis qu'une fois les projets dressés et il a été demandé aux propriétaires des terrains traversés des consentements à la prise de possession préalable.

Les ingénieurs m'informent que les plans parcellaires de toutes les parties de la ligne ou des terrains qui ont été occupés sont actuellement dressés et que leur vérification est en voie d'achèvement. Dès qu'elle sera terminée, ces plans seront transmis au service spécial chargé des acquisitions de terrains en vue de la fixation du montant des indemnités.

Ce service a été invité à faire toute diligence pour réduire le plus possible les délais que nécessiteront les formalités d'expropriation et le paiement des indemnités.

Agreez, Monsieur, etc., etc...

Service vicinal

M. Audigé est nommé cantonnier à Bessonnières ; M. Marcel est nommé cantonnier à Meyronne.

Assises

La session des assises (1^{er} trimestre) qui devait s'ouvrir à Cahors, dans le courant du mois de mars, n'aura pas lieu. Aucune affaire n'est inscrite au rôle.

Vers une crise gouvernementale en Grande-Bretagne

De Londres : Au sujet de la lettre écrite par Lloyd George aux chefs des partis de la coalition, le journal officieux, le *Daily Chronicle*, dit que la crise politique s'est aggravée rapidement durant ces trois derniers jours.

Après le mariage de la princesse Mary, il est nécessaire qu'on sache que le sort et l'existence même du gouvernement sont en jeu.

Le Premier Ministre, dit le *Daily Chronicle*, qui fut si sérieusement entravé par la défection de certains unionistes, est dans une position extrêmement difficile. Sa démission est sérieusement envisagée.

Selon la *Morning Post*, l'homme de la situation serait M. Balfour.

Un ajournement de la Conférence de Gènes ?

De Londres : Le correspondant de la *Westminster Gazette* à Gènes télégraphie que la Conférence s'ouvrira le 25 avril seulement.

Non seulement, dit-elle, les sentiments religieux d'une grande partie du public européen seraient offusqués de l'ouverture de la Conférence en pleine Semaine Sainte, mais les préparatifs pour l'ouverture ne seront pas terminés pour le 10.

L'agitation des Indes

De Calcutta : Les grévistes des chemins de fer des Indes orientales paraissent enclins à ne pas suivre les conseils de leurs chefs et des agitateurs.

Conseil de Cabinet

Un Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin au Ministère des Affaires Étrangères.

Au Sénat

Le Sénat discutera cet après-midi le projet, déjà voté par la Chambre, de renouveau de la Banque industrielle de Chine.

Les rapporteurs concluent à l'adoption du projet qui sera vraisemblablement voté.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve FOURNIÉ, née GUIRAUDET ; Madame Veuve GUIRAUDET et sa famille ;

Les familles GUIRAUDET, FOURNIÉ, PLANACASSAGNE, LESTANDI, IMBERT, CALANDRIE, ICHES, BERBIER, et tous les autres parents ont l'honneur de vous faire part du décès de

M. Edmond FOURNIÉ

Architecte
Officier d'Académie
décédé le 2 mars 1922, à l'âge de 61 ans, muni des sacrements de l'Église et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi, 4 courant, à 9 heures 1/4 du matin, en l'Église Cathédrale.

On se réunira à la maison mortuaire, 91, Boulevard Gambetta.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

CONVOI FUNÈBRE

Monsieur et Madame ALAZARD ; Monsieur Albert ALAZARD ; Les familles MIALLES, DUMAS, GAUREL, Camille PLANACASSAGNE et CANTAGREL prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la levée du corps du soldat

Jean ALAZARD

Mort pour la France
Cité à l'Ordre de l'Armée
Réunion à la gare, vendredi à 8 heures.

CONVOI FUNÈBRE

Madame Veuve FRANCOUAL et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances de l'inhumation des restes de :

Auguste FRANCOUAL

Mort pour la France
qui aura lieu le vendredi 3 mars, Réunion à la gare à 10 heures 1/4.

A ENLEVER DE SUITE

Camionnette 800 kgs
Éclairage et démarrage électriques
DELROS, Place d'Armes, CAHORS

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Limogne

Accident de bicyclette. — Lundi 27 février vers 16 heures, le fils de M. Planchon, cycles et autos, à Limogne, descendait à vive allure la route nationale numéro 111 les pieds sur la selle, se tenant courbé sur le guidon, lorsqu'il arriva devant la caserne de gendarmerie, il heurta M. Arloux père, boulanger, qui allait à sa vigne.

Le choc fut très violent. M. Arloux fut projeté à terre et le fils Planchon alla s'abattre plus loin, où il resta évanoui.

Le gendarme Sérus, qui se trouvait sur les lieux de l'accident, s'empressa de leur porter secours. Il aida à se relever M. Arloux, qui se plaignait de fortes contusions, et transporta le jeune garçon dans une des chambres de la gendarmerie où les premiers soins lui furent donnés.

Quelques jours de repos suffiront pour remettre le jeune Planchon sur pied.

St-Cirq-Lapopie

Battue aux sangliers. — Le Rallye Négraval, placé sous l'habile direction de M. Lagarde, de Saint-Cirq-Lapopie, piqueur de cette intrépide et florissante société cynégétique, avait organisé une battue aux sangliers dans les parages de Bouziès-Bas, commune de Saint-Géry.

Dans le vallon de Fond-Basse, où le Rallye pourchassait les ravageurs, M. Lagarde abatta une superbe laie du poids de 90 kilos, engestation de dix carcasses.

Au même endroit, M. Armand fils, de Bogros-Saint-Cirq, a tué un sanglier mâle du poids de 42 kilos et M. Louimet, de Bouziès-Haut, une jeune laie pesant 36 kilos.

Nos très sincères félicitations aux adroits tireurs.

Figenc

Obsèques. — Mardi ont eu lieu à Figenc, les obsèques de M. Hébrard, négociant. Une foule nombreuse assistait à ses obsèques. M. Hébrard était le beau-frère de M. le chanoine Albe, notre confrère de la *Revue Religieuse* de Cahors.

Nous adressons nos condoléances à la famille.

Bagnac

Accident. — Lundi soir, un accident d'une certaine gravité s'est produit à la carrière des Auriacs. Un burin, lancé d'une certaine hauteur, a fait ricochet sur une pierre et a atteint à la tête un ouvrier espagnol, qui en aura au moins pour dix jours de repos.

St-Céré

Abattoir. — Pendant le mois de février, il a été abattu : 5 bœufs, 183 veaux, 3 moutons, 13 brebis, 18 agneaux et 33 porcs, soit 255 animaux qui ont produit 16.219 kilos de viande nette.

Réunion. — Samedi soir, arriveront à St-Céré par le tramway de 20 heures, les restes mortels, ramenés du front, du sergent Boutonnet et du soldat Laverne Léon.

La réinhumation, dans le cimetière communal, aura lieu dimanche.

St-Sozy

Election du maire. — Le Conseil municipal de St-Sozy est convoqué pour dimanche 5 mars à l'effet de procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Gouyrou, démissionnaire.

Gramat

Société des courses. — Le conseil d'administration de la société des courses a décidé de se réunir le 5 mars, à 10 heures du matin ; le soir à 2 heures 30, à la mairie, aura lieu la réunion générale.

MM. les membres de la société sont invités à y assister.

Labastide-Murat

Marché. — Voici les cours pratiqués à notre marché du mardi gras : Blé, 45 fr. ; maïs, 46 fr. ; avoine, 29. ; pommes de terre, 25 fr. le sac de 80 litres. Poullets, 3 fr. le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine.

La truffe de Martel

Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, la truffe de Martel est et restera toujours la meilleure et la plus réputée du monde entier.

L'exquise truffe de Martel. La truffe noire à peau grenue, Fait les délices des mortels Et des fringantes... ingénues.

C'est la suprême friandise Proclamant haut tous nos Vatel's. Non, rien ne vaut, quoi qu'on en dise, L'exquise truffe de Martel.

Est-il régal plus succulent Qu'une belle dinde dodue, Lorsque s'échappe de ses flancs La truffe noire à peau grenue ? Elle a vertu si merveilleuse ! Ce produit providentiel, En rendant l'ardour amoureux, Fait les délices des mortels.

Croquez la truffe à belles dents, Vous n'aurez plus de déconvenues, Vous affronterez, plus ardens, Les plus fringantes ingénues.

DOMINIQUE.

Imprimerie COUSSLANT (Personnel intéressé)

Moutons gras 1 fr. ; agneaux, 1 fr. 10 le 1/2 kilo ; brebis d'élevage de 60 à 115 fr. pièce.

Poules grasses 3 fr. ; poulets 3 fr. 25 ; dindes 3 fr. ; lapins privés 1 fr. 50 le 1/2 kilo ; œufs 3 fr. la douzaine ; pigeons 3 fr. la paire ; truffes 14 fr. le 1/2 kilo.

Halle. — Maïs, 40 fr. les 80 litres ; pommes de terre 28 fr. les 50 kilos.

Compagnie du Bourbonnais

USINE À GAZ ET ÉLECTRICITÉ DE CAHORS

PRIX DU GAZ. — La Compagnie du Bourbonnais, Usine à Gaz de Cahors, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'en conformité des accords intervenus entre elle et la VILLE DE CAHORS, le prix du gaz pour la période 1^{er} Mars 1922-31 Août 1922 est fixé à 0 fr. 71 le mètre cube.

Apollo-Cinéma

C'est JEUDI 2 MARS que commence le merveilleux Ciné-Roman

"LA REINE LUMIÈRE"

Film français en 12 épisodes. Interprété magistralement par les artistes des principaux théâtres de Paris.

LE DIABLE AU CORPS

et par un fou rire qui termine la soirée.

Cazals

Pour l'électrification. — Dimanche dernier a eu lieu à la mairie de Cazals, la réunion des maires ou délégués des communes de la région ; cette réunion avait pour but de prendre une décision au sujet des conditions faites par la Société de Luzech pour l'électrification d'un réseau comprenant une vingtaine de communes.

M. Solmiac, président de la commission d'études, a rendu compte des diverses démarches et négociations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour ; puis il a donné lecture du cahier des charges arrêté entre la Société et la commission. D'une façon générale, ces conditions ont paru acceptables, en ce qui concerne les prix de l'éclairage et le prix forfaitaire de branchement ; ces prix seraient sans doute plus élevés que dans certaines localités du département, mais il est juste de reconnaître que les frais généraux d'installation et d'entretien restent élevés actuellement que pour les installations d'avant-guerre.

Reste la question financière, la plus importante et la plus délicate. Les communes veulent bien consentir une garantie de l'emprunt à contracter mais à condition que les centimes exceptionnels à voter ne seront pas mis en recouvrement. L'annuité de l'emprunt devrait être assurée par une ristourne de la Société sur les recettes de l'exploitation. Cette ristourne serait de 0 fr. 25 par kilowatt-heure et M. Solmiac demande par ces recettes présumées seraient suffisantes pour assurer l'amortissement en moins de trente ans.

Confiant dans la solidité de ces données, les délégués ont tous accepté le principe du cahier des charges proposé ; les conseils municipaux vont avoir à prendre la décision ferme incessamment.

Avant de se séparer, les délégués ont été d'avis qu'il y avait lieu de demander au conseil général s'il est toujours dans l'intention de subventionner les projets d'électrification des groupements de communes et de solliciter dans ce cas une subvention pour le groupement en formation.

Lauzès

La jeunesse de Lauzès, désirant attirer dans notre petite ville, le plus de monde possible, au sujet des fêtes de Carnaval, avait décidé d'organiser un grand bal paré et masqué dans la salle de notre hôtel de ville, mise gracieusement à la disposition du public, par M. Dufour, notre sympathique maire.

La réussite a dépassé les espérances. En effet, une grande partie de la population de Lauzès, et de nombreux étrangers, avaient répondu à l'appel de la jeunesse, étaient venus voir danser les nombreux couples qui n'ont cessé de tourner au son de la fanfare « Les enfants de Lauzès » qui a joué les meilleurs morceaux de son répertoire de danses, sous l'habile direction de son chef, M. Malique.

De nombreux masques faisaient de temps en temps apparition. On nous affirme que quelques Lauzessoises, allant à rire et à s'amuser, étaient parmi les pierrots. Que voulez-vous, c'est le progrès. On répète si souvent que la femme est l'égal de l'homme, qu'elle cherche à l'imiter, jusque dans les... déguisements.

En terminant, remercions les organisateurs de cette fête, la fanfare, et tous ceux qui, à un degré quelconque ont contribué à nous distraire, à nous amuser et à nous faire rire.

Foire du 1^{er} Mars

La foire du 1^{er} mars n'a pas été très importante. Voici les cours : Bœufs gras : de 100 à 110 fr. les 50 kilos ; vaches grasses de 70 à 70 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail de 1800 à 3.000 fr. la paire ; vaches de travail de 800 à 2.000 fr. ; bouvillons de 600 à 1.000 fr. la paire ; porcelets de 40 à 100 fr.

que pour soutenir la cause de sa race.

Après le déjeuner auquel sa fille et lui touchèrent à peine, il se leva pour sortir. Entre ces murs, sa douleur trop pesante l'étouffait. Dehors, il réfléchirait mieux. L'air vivifierait ses pensées, ses forces épuisées, son énergie vaincue. Comme il gagnait la porte, Marguerite l'appela :

— Père.

Il se retourna, docile. Depuis la mort de sa femme, avant même, elle était sa confidente, son conseil, la suprême douceur de ses jours. Le départ du petit Julien, emmené à Lyon par Charles Marcellaz le lendemain du conseil de famille, les avait laissés seuls en face l'un de l'autre, dans la maison peu à peu vidée. Cette nuit encore, ils l'avaient passée ensemble presque jusqu'au matin, à parler d'Hubert, à pleurer, à prier. Quand elle fut près de lui, il posa lentement la main sur ses beaux cheveux. Elle comprit qu'il la bénissait tout bas sans parler, et ses yeux, si vite voilés, si accoutumés aux larmes, se mouillèrent une fois de plus.

Père, reprit-elle, qu'avez-vous décidé pour Maurice ?

— Bastard est prêt à le défendre. A cinq heures il viendra ici avec M. Hamel. Je vais préparer à l'air mes dernières instructions.

— Vous n'avez pas besoin que je vous accompagne ?

— Non, petite. Sois sans inquiétude sur moi, Je travaillerai en marchant. Nous n'avons pas le loisir

d'ensevelir nos morts. Les vivants nous réclament.

— Alors, moi, je vais à la prison, murmura la jeune fille.

— Oui, tu lui apprendras le malheur.

sur nos places. Peu après, le tonnerre gronda et une forte pluie tomba. Elle fut de courte durée.

VI^e Foire Internationale de Bordeaux

Le Comité Directeur de la Foire de Bordeaux, en réponse aux demandes qui lui sont parvenues des commerçants et industriels de la Région, fait connaître que sa 6^e grande Réunion annuelle aura lieu, comme à l'habitude, du 15 au 30 juin et que des dispositions ont été prises pour ajouter de nouveaux pavillons et accueillir les adhésions, chaque année plus nombreuses, qui lui parviennent.

Dès maintenant, une intense propagande est entreprise dans tous les milieux économiques, en vue de favoriser la venue de très nombreux visiteurs et acheteurs de France, des Colonies et de l'Étranger.

Les commerçants et industriels de la Région peuvent obtenir tous renseignements utiles, notamment sur les conditions de participation, en s'adressant au Délégué Officiel, pour la Région, M. Raymond Caillaud, 2 place Henri-IV à Cahors.

Paiement en rentes des Contributions sur les Bénéfices de guerre

Aux termes de l'article 61 de la loi de finances de 1922.

« Ne pourront faire l'objet d'un paiement en rentes les portions de contribution qui n'auront pas été acquittées dans un délai de deux mois après la date de l'exigibilité légale. »

« Toutefois, les bénéficiaires de suspensions de paiements ou de sursis accordés dans les conditions prévues par les articles 15 de la loi du 31 décembre 1918, 19 de la loi du 25 juin 1920, et 3 de la loi du 7 mars 1921, pourront être admis à s'acquitter des portions de contributions visées par les dits sursis ou suspensions au moyen des titres de rentes dont ils justifieront être possesseurs dans le mois de la promulgation de la présente loi. »

Les contribuables qui n'ont pas encore acquitté de fractions de cote échoué depuis deux mois ou plus sont donc déchus du droit d'acquitter les dites fractions de rentes.

Ceux qui sont encore redevables de termes échus depuis moins de deux mois seront invités s'ils désirent s'acquitter en rentes à opérer leurs versements avant l'expiration de ce délai. Ceux enfin qui bénéficient de sursis motivés par des pouvoirs devant la Commission supérieure par des demandes de détaxe ou par des réinvestissements de bénéfices sont invités à faire connaître, dans le délai d'un mois, du Trésorier général du département d'imposition les numéros des titres actuellement en leur possession, avec lesquels ils comptent s'acquitter.

Cette notification, dont il leur sera accusé réception par la Trésorerie Générale, ne les empêche nullement de disposer des titres dont ils s'agit, notamment pour gager un prêt, mais aux termes de la loi, les paiements ultérieurs en rentes ne pourront être effectués qu'au moyen des titres ainsi déclarés.

Le tarif postal des factures.

Le sous-secrétariat d'Etat des P.T.T. communique la note suivante : « Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi de finances de 1922, sont admis dorénavant au tarif de 15 centimes jusqu'à 20 grammes dans le service intérieur et franco-colonial les factures, relevés de comptes et de factures et notes d'honoraires non acquittés, expédiés sous bande ou sur carte à découvert et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférentes à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement. Les factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires établis sous forme de lettre, ou contenant une formule de salutations, ne peuvent bénéficier de cette taxe réduite. Ils sont soumis au tarif d'affranchissement des lettres ordinaires. »

Foire du 1^{er} Mars

La foire du 1^{er} mars n'a pas été très importante. Voici les cours : Bœufs gras : de 100 à 110 fr. les 50 kilos ; vaches grasses de 70 à 70 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail de 1800 à 3.000 fr. la paire ; vaches de travail de 800 à 2.000 fr. ; bouvillons de 600 à 1.000 fr. la paire ; porcelets de 40 à 100 fr.

Le malade a été rapporté à l'hôpital.

Orage

Mercredi, vers 13 heures, un grand vent s'éleva sur notre ville : des nuages de poussière vinrent contrarier les marchands étalagistes installés

Accident au Barcelone-Paris

Mardi soir, l'express partant de Toulouse à 20 h. 9, pour arriver en gare de Cahors à 22 h. 11, descendait à vive allure la rampe de Cieurac aux Sept-Ponts lorsqu'un accident, qui aurait pu avoir de très graves conséquences, se produisit. A 12 kilomètres de Cahors, un bandage d'une roue de la locomotive se brisa et entraîna de ce fait la rupture de plusieurs rails. Grâce au sang-froid du mécanicien, le train fut vite arrêté. Par un heureux hasard, aucune voiture ne dérailla.

Une machine de secours, partie de notre gare dès que la nouvelle de la détresse de ce train y fut connue, amena la machine hors de service à Sept-Ponts, où elle la fit garer, et remorqua l'express, qui arriva à Cahors à 1 h. 25, soit avec plus de trois heures de retard.

La machine en détresse fut prise en remorque par une autre qui l'amena à Cahors. En rentrant en gare, au moment du passage de l'aiguille, la locomotive de l'express dérailla et tomba du côté opposé aux voies. Grâce à ce nouvel hasard, la circulation ne fut pas interrompue.

Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées les obsèques de M. Louis Lacassagne, directeur de l'Hôtel du Palais National, frère du distingué docteur Lacassagne de Lyon. Une foule nombreuse assistait aux obsèques.

Nous adressons à Mme veuve Lacassagne, à la famille nos condoléances.

Nécrologie

Un deuil cruel vient de frapper deux employés de l'imprimerie du *Journal du Lot* et Mme Cayrac, en la personne de leur fille décédée dans la nuit de mercredi.

Nous adressons aux parents si durement éprouvés nos sincères condoléances.

Amusement stupide

Une de ces nuits dernières, des noctambules ont cru très plaisant d'abîmer un bec de gaz dans le quartier des Badernes.

Une enquête est ouverte.

Plainte

Plainte a été portée par une dame F... demeurant rue Brives, contre sa propriétaire Mme D... Les deux dames ne sympathisent pas, Mme F... prétend qu'une écharpe en fourrure lui appartenant aurait été arrosée de vitriol par Mme D...

La police enquête.

Arrestation

Le nommé Marrouflet qui est inculpé d'esroquerie commise à Luzech a été arrêté dans le Nord et sera prochainement conduit à Cahors.

Poivrot

Mardi soir, vers 6 heures, au moment où la foule des Cadurciens sur le Boulevard assistait au défilé des travestis, un homme s'affaissait en face l'Hôtel de Ville.

Des promeneurs le relevèrent et le portèrent dans le couloir de la maison Grelet pour le mettre à l'abri.

En quelques instants, un cercle nombreux de curieux se forma autour du malade que personne ne connaissait et qu'on croyait frappé de congestion.

On allait chercher un médecin, mais la police prévenue arriva. Le malade n'était pas gravement atteint. Il fut reconnu pour un pensionnaire de l'hôpital de notre ville. Il avait fêté et arrosé copieusement Carnaval. Du reste, les crises de la maladie qui le fit choir sur le Boulevard sont fréquentes. Elles se produisent, règle générale, chaque fois qu'il sort en ville.

Le malade a été rapporté à l'hôpital.

Mercredi, vers 13 heures, un grand vent s'éleva sur notre ville : des nuages de poussière vinrent contrarier les marchands étalagistes installés

raché à la faveur ou à la pitié. Pour reprendre sa place au foyer dans la cité, au barreau, pour continuer une tradition et la transmettre à son tour, le jeune homme devait sortir du Palais de Justice lavé de tout soupçon injurieux, déchargé de toute faute contre la loi et contre l'honneur. Et comment l'obtenir sans prononcer le nom de Mme Frasné ? Il est vrai que M. Bastard, après la vente de la Vigie, était revenu sur son refus de plaider.

— Ça vous coûte plus cher que ça ne vaut, avait-il dit à son confrère avec son cynisme professionnel. Mais cette générosité attendra les jurés. Ces gens-là, qui tondraient sur un œuf et tueraient pour un poirier, pleureront comme des veaux en apprenant que vous avez vendu votre terre pour désintéresser la victime. Ils seraient bien capables, à la réflexion, de condamner quand même, à cause du mauvais exemple que vous donnez, si la belle opération de M. Frasné, dévoilée à l'audience en argument final, n'était destinée à les précipiter dans une envie furieuse et favorable.

Car il estimait peu la justice et l'humanité. Il connaissait le dossier, il s'offrait. Par sa réputation, il s'imposait. A cinq heures il devait une dernière fois s'entendre dans le cabinet de M. Roquevillard avec celui-ci et M. Hamel sur les grandes lignes de sa plaidoirie. Cependant le père de Maurice n'avait pas confiance dans cet art théâtral et scepti-

que pour soutenir la cause de sa race.

Après le déjeuner auquel sa fille et lui touchèrent à peine, il se leva pour sortir. Entre ces murs, sa douleur trop pesante l'étouffait. Dehors, il réfléchirait mieux. L'air vivifierait ses pensées, ses forces épuisées, son énergie vaincue. Comme il gagnait la porte, Marguerite l'appela :

— Père.

Il se retourna, docile. Depuis la mort de sa femme, avant même, elle était sa confidente, son conseil, la suprême douceur de ses jours. Le départ du petit Julien, emmené à Lyon par Charles Marcellaz le lendemain du conseil de famille, les avait laissés seuls en face l'un de l'autre, dans la maison peu à peu vidée. Cette nuit encore, ils l'avaient passée ensemble presque jusqu'au matin, à parler d'Hubert, à pleurer, à prier. Quand elle fut près de lui, il posa lentement la main sur ses beaux cheveux. Elle comprit qu'il la bénissait tout bas sans parler, et ses yeux, si vite voilés, si accoutumés aux larmes, se mouillèrent une fois de plus.

Père, reprit-elle, qu'avez-vous décidé pour Maurice ?

— Bastard est prêt à le défendre. A cinq heures il viendra ici avec M. Hamel. Je vais préparer à l'air mes dernières instructions.

— Vous n'avez pas besoin que je vous accompagne ?

— Non, petite. Sois sans inquiétude sur moi, Je travaillerai en marchant. Nous n'avons pas le loisir

Nos compatriotes

M. L. Cambon, originaire de Mercuès, ingénieur topographe, chef du service de reconstruction foncière et de réfection du cadastre du département de l'Oise, vient de faire, dans les communes dévastées de ce département ainsi qu'à l'École de Géomètres de Compiègne, une conférence très documentée sur le remembrement de la Propriété foncière.

On sait que le remembrement consiste à grouper, dans les différentes zones constituées par des terrains d'égale valeur, les diverses parcelles appartenant à un même propriétaire et à leur donner accès sur un chemin, en créant un besoin de nouvelles voies.

Le brillant conférencier a montré avec une remarquable clarté d'exposition les multiples et importants avantages du remembrement. Sa conférence a été éditée dans une brochure qui a été envoyée dans toutes les mairies des régions dévastées, pour être distribuée aux cultivateurs.

A l'heure où tous les efforts doivent être faits en vue d'une meilleure production agricole, destinée à réduire le prix de la vie et à hâter le relèvement de notre pays, nous ne saurions trop féliciter M. Cambon pour le remarquable talent et le dévouement inlassable qu'il apporte à plaider une cause de pareille importance.

CARNAVAL

Le Mardi gras a été favorisé par le beau temps : aussi, durant la journée, les Cadurciens ont, suivant la tradition, monté et descendu le Boulevard, pour voir « passer les masques. »

Les travestis étaient plus nombreux que dimanche, mais pas plus intéressants.

Le public pensait bien que le mercredi serait, comme tous les ans, la journée gaie de Carnaval.

Le public a été déçu. Ce n'est pas l'orage qui éclata sur la ville, à 1 heure qui dérangea la fête. Mercredi était jour de foire, magasins, ateliers restèrent ouverts et la jeunesse ne put se déguiser. La foire qui ne fut pas très importante cependant, gêna le Carnaval.

Il faut espérer que la jeunesse se r